



Il n'est pas bon d'être identifié UGICT-CGT à la Monnaie de Paris !

Le 30 octobre 2024 sur le site de Pessac de la Monnaie de Paris, le représentant syndical UGICT-CGT ANTHONY L. est convoqué pour un entretien préalable pouvant amener jusqu'au licenciement !

Le 5 novembre 2024, une cadre de la direction des ressources humaines demande à notre camarade ANTHONY de quitter le site alors que ce dernier n'a reçu aucun courrier, la direction menace même d'appeler la police !

Il a fallu la présence d'un élu UGICT-CGT local et l'intervention téléphonique du délégué syndical de l'UGICT-CGT afin que cela ne se transforme pas en vaudeville.

Un dossier à charge

Après 18 mois d'ancienneté avec une période d'essai qui n'a même pas nécessité d'arriver à son terme et d'excellentes évaluations professionnelles sur 2023 et 2024, notre camarade est devenu subitement un paria.

La direction des ressources humaines, amène désormais des reproches durant l'entretien préalable, sensés justifiés des fautes graves. Mais au final, rien de très grave et surtout, des explications sont apportées point par point.

Mais rien n'y fait, la direction des RH, s'obstine et Marc SCHWARTZ, le PDG de la Monnaie de Paris assigne notre camarade ANTHONY L. au tribunal du pôle social de Paris ainsi que notre syndicat.

Une procédure inacceptable

Ce n'est pas la première fois que la direction de la Monnaie de Paris tente de s'accommoder des droits des salarié.es et des représentants personnel. Mais cette assignation est hautement symbolique : la direction franchit un nouveau cap dans la répression syndicale à l'égard des militant·es de la CGT.

Avec le soutien de notre Fédération des Finances CGT, nous nous battrons pour le respect des salariés et des droits syndicaux.

Venez nombreux le 21 novembre à 9h00

au Pôle social du service du contentieux –

Tribunal Judiciaire de Paris – Parvis du tribunal de Paris – 75017PARIS